

AAP ANR, Régions Pays de la Loire, Normandie et Sud : Impacts du Changement Climatique sur les Ecosystèmes Régionaux ICCER 2025

Thématiques	Date de publication	Date limite de soumission	Durée des projets	Budget	Financeur /Ref. de l'appel
Agriculture durable, changement climatique, écosystème, protocole de Kyoto	04/11/2024	06/01/2025 à 17h00	Maxi 36 mois	Global par projet 250 k€	ANR, Régions Pays de la Loire, Normandie et Sud / ICCER 2025

Objectifs : Les conséquences du changement climatique sur nos écosystèmes nécessitent des connaissances scientifiques provenant de toutes les disciplines et la mise en œuvre rapide de politiques publiques adaptées. Afin de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées, il est nécessaire de mieux comprendre les conséquences du changement climatique en élargissant nos connaissances dans toutes les disciplines scientifiques.

Les approches holistiques et interdisciplinaires pouvant rassembler et fédérer différentes disciplines autour d'un objectif commun de recherche sont fortement encouragées. La participation des équipes implantées sur l'ensemble du territoire national, y compris les outre-mer est également souhaitée.

Thématiques : Cet AAP comporte 3 axes scientifiques :

Axe 1 : Préservation et restauration des ressources naturelles;

Axe 2 : Adaptation face aux risques climatiques et aménagement du territoire.

Axe 3 : Les Êtres humains face aux changements climatiques : santé, inégalités et psychologie du risque.

Sur le plan thématique, les projets qui pourront être soutenus par la Région PACA portent principalement sur la thématique de l'eau.

Critères d'éligibilité : Le projet pourra s'inscrire dans les catégories de projets suivantes : recherche fondamentale, recherche industrielle ou développement expérimental.

Un chercheur ou une chercheuse ne peut déposer qu'un seul projet en tant que coordinateur ou coordinatrice et ne peut être impliqué comme coordinateur ou coordinatrice et responsable scientifique d'un partenaire de projet dans plus de deux projets déposés à l'ANR dans le cadre de cet AAP.

Le consortium doit comprendre **au moins un acteur de type laboratoire d'organisme de recherche** et de diffusion de connaissances. Si le consortium prévoit la participation d'une entreprise, un accord de consortium doit être remis à l'ANR et aux Régions 6 mois après le démarrage du projet.

Attention cet AAP a un règlement financier spécifique.

Soumission : <https://aap.agencerecherche.fr/layouts/15/SIM/Pages/SIMNouveauProjet.aspx?idAAP=2209>

Pour plus d'informations : <https://anr.fr/fr/detail/call/impacts-du-changement-climatique-sur-les-ecosystemes-regionaux-iccer-2025/>

Contact Chargé(e) d'affaires :

Campus Aix : Magali Niox (magali.niox@univ-amu.fr / 04 13 93 16 66)

Campus Marseille Centre : Violaine MARTIN (violaine.martin@univ-amu.fr / 04 13 94 27 53)

Campus Marseille Etoile : Goéry RENAULD (goery.renauld@univ-amu.fr 04 13 94 51 43)

Campus Marseille Luminy : Nathalie TRUPHEMES (nathalie.truphemes@univ-amu.fr 04 13 94 20 54)

Campus Marseille Timone : Stéphane BERIOU (stephane.beriou@univ-amu.fr 04 91 32 41 58)